
États financiers de la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill)

31 mai 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	2
État de la situation financière	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la
Fondation universitaire de l'Institution royale pour
l'avancement des sciences (Université McGill)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2018, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill) au 31 mai 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 9 octobre 2018

**Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences
(Université McGill)**

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mai 2018

	2018	2017
	\$	\$
Produits		
Intérêts	104	65
Excédent des produits sur les charges	104	65
Actif net au début	7 676	7 611
Actif net à la fin	7 780	7 676

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences
(Université McGill)**

État de la situation financière

au 31 mai 2018

	2018	2017
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	7 769	7 670
Intérêts à recevoir	11	6
	7 780	7 676
Actif net	7 780	7 676

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 administrateur

 administrateur

**Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences
(Université McGill)**

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mai 2018

	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	104	65
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Augmentation des intérêts à recevoir	(5)	—
Augmentation nette de l'encaisse	99	65
Encaisse au début	7 670	7 605
Encaisse à la fin	7 769	7 670

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences
(Université McGill)**

Notes complémentaires

31 mai 2018

1. Description de l'entreprise

La Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill) (la « Fondation ») a pour mission de soutenir la promotion et le financement des activités d'enseignement et de recherche de l'Université McGill. Elle a été créée par le gouvernement du Québec par Ordre du Conseil 1643-96, daté du 20 décembre 1996, en vertu de la *Loi sur les fondations universitaires* (1996, c.48). La Fondation est un mandataire du gouvernement et les membres du conseil d'administration sont nommés par ce dernier.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

